



Association  
des aménagistes régionaux  
du Québec

**Congrès de l'AARQ**  
23-24-25 avril 2014  
Hôtel Château Laurier de Québec

**De la recherche à l'application**

■ Le mercredi 23 avril

8h15 Accueil et inscription au Foyer des Plaines

9h Allocution d'ouverture

9h15 **Travailler sur et par le paysage, de la connaissance à l'action**

avec Mme Julie Ruiz (UQTR), M. Gérald Domon (Université de Montréal), et M. Serge Bourgeois (Municipalité les Îles-de-la-Madeleine) : Alors que le paysage est devenu un enjeu fondamental pour le développement des territoires, comment les caractériser et les évaluer dans une démarche d'aménagement ? Avec quels outils agir sur les paysages ?

12h Dîner

13h30 **Un réseau écologique pour la biodiversité et les services écologiques : de la science à l'application** avec M. Andrew Gonzalez (Université McGill) : Comment la structure du paysage influence les liens entre la biodiversité et les services écologiques en Montérégie et les impacts qu'ont nos choix d'aménagement sur ceux-ci. Présentation des connaissances et des outils pratiques.

17h **Cocktail de bienvenue à tous les participants**

■ Le jeudi 24 avril

8h15 Accueil et inscription au Foyer des Plaines

9h **Les collectivités viables nordiques : Mission en Fennoscandie**

avec Mme Lyne Dansereau (MRC de Roussillon), M. David Paradis (Vivre en Ville) et M. François St-Germain (BC2) : Observations et leçons tirées d'une mission en Finlande et en Suède, organisée par Vivre en Ville en 2013, permettant l'élaboration de nouveaux outils de planification adaptés au contexte québécois.

10h15 **Gouvernance territoriale inclusive : le défi de la ruralité**

avec Mme Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale : Dans une perspective où tous les territoires du Québec sont différents, et qu'ils sont reconnus pour la multifonctionnalité qui caractérise chacun d'entre eux, la gouvernance territoriale inclusive constitue certainement le défi de la prochaine décennie. Comment cette nouvelle façon de voir et d'agir peut améliorer durablement nos communautés ?

11h **La conservation et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques : enjeux et perspectives** avec M. Martin Joly (MDDEFP) : La préparation d'un projet de loi est une occasion de réflexion sur la situation préoccupante des milieux humides et hydriques au Québec. Présentation des faits saillants des études du Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ), partage des grandes orientations du projet de loi, et le rôle que peuvent jouer les aménagistes régionaux et les MRC pour la conservation de ces précieux écosystèmes.

12h Dîner

Suite du programme au verso →

■ Le jeudi 24 avril

13h30 **Diagnostic et identification des enjeux relatifs à la mise en valeur des collines Montérégiennes : un premier pas vers un plan d'action concerté** avec M. Philippe LeBel, biologiste, conseiller en développement environnemental, CRÉ de la Montérégie Est : Dans l'objectif de se doter d'une stratégie concertée pour le développement durable des collines Montérégiennes, ce diagnostic servira de base à l'élaboration d'un plan d'action devant mener à des interventions mobilisatrices et adaptées aux réalités de chacune des communautés impliquées.

14h10 **Lutte à la pollution lumineuse : enjeux et solutions** Avec M. Camille-Antoine Ouimet (SEPAQ/Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic) : Après un bref survol de la problématique de la pollution lumineuse (état des lieux, principales causes, impacts associés), les enjeux liés à la réglementation au niveau des municipalités et des MRC sont présentés, suivi d'une discussion sur les solutions existantes.

15h **Période d'échanges entre participants** : Les participants profitent de cette période d'une heure pour échanger de vive voix sur des sujets qui les préoccupent.

16h **Assemblée générale annuelle des membres de l'AARQ**

18h30 **Banquet des membres de l'AARQ**, salle des plaines A

■ Le vendredi 25 avril

8h15 Accueil et inscription à la salle Abraham-Martin

9h **Miser sur la transparence pour conserver la confiance** avec Me Jean-Sébastien Coutu (Commissaire au lobbyisme du Québec) : À l'heure où les institutions publiques doivent resserrer les rangs autour de solutions concrètes et durables pour faire face au déficit de confiance installé dans la plupart des sociétés démocratiques modernes, la connaissance des normes législatives et réglementaires encadrant les activités de lobbyisme prend une importance considérable. Présentation des principaux articles de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du rôle joué par les aménagistes régionaux pour en assurer le respect et de quelques outils utiles à une bonne gestion des activités de lobbyisme.

10h45 **Le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire** avec M. Stéphane Bouchard, M. Steve Turgeon et Mme Mélissa Renaud de la DGUAT du MAMROT : État de situation sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire que le MAMROT a entamé en 2011. Bilan des étapes franchies et des travaux complétés dans les divers chantiers en cours ainsi que description des étapes à venir.

11h45 **FIN**

**Formulaire d'inscription** : [www.aarq.qc.ca](http://www.aarq.qc.ca)

**Renseignements** : (418) 524-4666 ou [administration@aarq.qc.ca](mailto:administration@aarq.qc.ca)



Association  
des aménagistes régionaux  
du Québec

**Siège social**  
870, ave De Salaberry, bur. 204  
Québec (Québec)  
G1R 2T9

www.aarq.qc.ca

## CONGRÈS Formulaire d'inscription

- 23-24-25 avril 2014
- Hôtel Château Laurier : 1220, Place George-V Ouest, Québec
- Remplir et retourner par courriel à [administration@aarq.qc.ca](mailto:administration@aarq.qc.ca)

Tarifs membre AARQ-OUQ-AAPQ-AUAMQ	Tarifs non membre												
<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><input type="checkbox"/> présence 3 jours</td> <td style="text-align: right; width: 40%;">taxes non incluses <input type="checkbox"/> 395 \$</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> présence 2 jours Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 300 \$</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> présence 1 jour Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 150 \$</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> présence 3 jours	taxes non incluses <input type="checkbox"/> 395 \$	<input type="checkbox"/> présence 2 jours Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 300 \$	<input type="checkbox"/> présence 1 jour Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 150 \$	<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"><input type="checkbox"/> présence 3 jours</td> <td style="text-align: right; width: 40%;">taxes non incluses <input type="checkbox"/> 495 \$</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> présence 2 jours Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 400 \$</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> présence 1 jour Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> 200 \$</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> présence 3 jours	taxes non incluses <input type="checkbox"/> 495 \$	<input type="checkbox"/> présence 2 jours Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 400 \$	<input type="checkbox"/> présence 1 jour Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 200 \$
<input type="checkbox"/> présence 3 jours	taxes non incluses <input type="checkbox"/> 395 \$												
<input type="checkbox"/> présence 2 jours Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 300 \$												
<input type="checkbox"/> présence 1 jour Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 150 \$												
<input type="checkbox"/> présence 3 jours	taxes non incluses <input type="checkbox"/> 495 \$												
<input type="checkbox"/> présence 2 jours Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 400 \$												
<input type="checkbox"/> présence 1 jour Cochez <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V	<input type="checkbox"/> 200 \$												
<input type="checkbox"/> <b>Rabais</b> : applicable aux membres et non membres = réduction de 60 \$ pour la 2 <sup>e</sup> inscription provenant d'une même organisation.													
<input type="checkbox"/> <b>Forfait 3 inscriptions et + pour les membres</b> : 1 035 \$ pour 3 inscriptions à 3 jours et les inscriptions additionnelles provenant de votre organisation seront à 300 \$ pour 3 jours.													
<input type="checkbox"/> <b>Forfait 3 inscriptions et + pour les non membres</b> : 1 335 \$ pour 3 inscriptions à 3 jours et les inscriptions additionnelles provenant de votre organisation seront 330 \$ pour 3 jours.													

### Identification du participant

ALLERGIE ALIMENTAIRE :

DÎNER VÉGÉTARIEN :  OUI  NON      \*si OUI :  JOUR 1 et/ou  JOUR 2

PRÉSENCE AU SOUPER :  OUI  NON      \*si OUI : nbre accompagnateur  
\* pour les membres AARQ, le coût du souper est inclus dans l'inscription. autre personne = 50 \$/pers.

NOM :

FONCTION :

ORGANISATION :

COURRIEL :

TÉL. :

MEMBRE  OUQ  AUAMQ  AAPQ

### Informations

**Hébergement** : Un bloc de chambres est réservé, jusqu'au 22 mars, à l'hôtel Château Laurier au tarif de 163 \$ par jour en occupation simple ou double, incluant le stationnement (service de valet = 4 \$), le petit-déjeuner, et les frais de service. Réservation : 1-800-463-4453 (code # 9539)

**Tarifs** :

Possibilité de tarif sans repas, informez-vous auprès de l'AARQ.

Inscription reçue après le 4 avril = ajout de 25 \$

Inclut le repas du midi et les pauses-santé

**Annulation** :

Avant le 11 avril 2014 = remboursement, moins une pénalité de 75 \$

Entre le 14 et 18 avril 2014 = remboursement de 50 % des coûts d'inscriptions

Après le 18 avril = aucun remboursement possible

**Loi sur les compétences** :

la facture est considérée comme une dépense de formation admissible au 1 %

Courriel pour la facturation :